

MULTIVERSE SWISS EXPO

CONCOURS GENERAL DU SAMEDI

Nous vous invitons à lire scrupuleusement les conditions détaillées ci-dessous afin que votre candidature soit validée. Tout dossier incomplet sera refusé. Pour toutes interrogations, veuillez nous contacter avant d'envoyer votre dossier.

Règles générales

- Concours SOLO et groupe. Le groupe peut être constitué de 2 à 5 personnes maximum.
- L'âge minimum requis de participation est de 18 ans.
- Concours ouvert à toutes les nationalités.
- Concours ouvert à tous, et les costumes achetés sont autorisés.
- Les costumes peuvent provenir d'anime japonais, de manga, de jeux vidéo, de films, Disney ... Les Fan Art et œuvres libres sont autorisés sous réserve de fournir suffisamment d'images de références.
- Selon le nombre d'inscriptions reçues, une présélection sera organisée.
- Le temps de la prestation sera de 1 minute 30 secondes pour le SOLO, de 2 minutes 30 secondes pour les groupes de 2, et de 3 minutes 30 pour les groupes de 3 à 5 personnes.

Calendrier

- Les inscriptions seront ouvertes à partir du **lundi 8 juillet 2024 à 10H00**.
- Les inscriptions se terminent **le dimanche 11 août 2024 à 23 h 59**.
- Les participants sélectionnées pour participer seront averties au plus tard **le lundi 26 août 2024 à 23 h 59**.
- Les participants peuvent fournir un fichier diaporama (optionnel) de l'évolution de l'exécution des costumes. Si c'est le cas il faudra l'envoyer avant **le lundi 5 août 2024**.
- Le préjudging aura lieu le **samedi 14 septembre à partir de 13H**.

- Le concours se déroulera le **samedi 14 septembre à 15H**.

- Les gagnants seront annoncés le **samedi 14 septembre à 18H**.

Inscription

Pour participer au MSE CONCOURS, vous devez remplir le formulaire d'inscription MSE 2024 pendant la période d'inscription indiquée ci-dessus. Attention à bien sélectionner le bon concours car il y en a 2 sur 2 jours. Dans le formulaire, il vous sera demandé :

- **Renseignements demandés :**
 - Nom du cosplayeur ou Nom de l'équipe
 - Courte biographie
 - Source de(s) costume(s) et personnage(s) représenté(s)
 - Courte description/présentation
 - 2 photos minimum : face et dos. Profil si possible.
 - Les WIP pour le cosplay et les éventuels décors (si fait main ou personnalisé).
- **Renseignement personnel demandé :**
 - Nom et prénom
 - Date de naissance
 - Ville
 - Téléphone
 - Adresse courriel
 - Nom/pseudonyme du cosplay
 - Comptes principaux de médias sociaux (insta, FB ...)
- Reconnaissance que chaque participant a lu les règles ci-dessous et qu'il s'engage à les respecter.

Formulaire disponible ici : <https://forms.office.com/r/sae5fYPB7W>

Règles du concours

Admissibilité

1. Le participant doit être abonné (suivi) sur la page Instagram MSE (<https://www.instagram.com/multiverseswissexpo/>).
2. Chaque participant devra avoir **au moins 18 ans au 11 aout 2024**.
3. Chaque participant accepte de respecter les conditions définies par le règlement présent.

Comportement

Tous et toutes sont dans l'obligation de se comporter correctement.

Les participant-e-s doivent se comporter de manière respectueuse envers les personnes d'autres groupes qui participent aux événements ayant lieu au Palais Expo, ainsi qu'envers le personnel du festival et les représentants. Les participant-e-s agissant de façon irrespectueuse ou adoptant un comportement perturbateur sur le site du festival ou à tout autre endroit du Palais Expo de Suisse, pourraient être expulsés du festival par la sécurité du Palais Expo. **Aucune violence physique envers le personnel MSE ou du Palais Expo ne sera tolérée. Le non-respect de ce règlement se soldera par une expulsion immédiate ainsi qu'un bannissement à perpétuité du festival.**

Toute activité considérée comme portant préjudice au déroulement du festival ou au Palais Expo, incluant le bruit excessif ou un comportement considéré comme perturbateur, dangereux ou pouvant causer des dommages, entraînera l'expulsion de l'individu du site du festival par la sécurité et pourrait entraîner des poursuites judiciaires ou civiles.

Les pointeurs laser, les appareils avec un viseur laser ou tout autre appareil similaire ne peuvent être utilisés en public, à moins que vous n'ayez été officiellement chargé de mener ou de présenter un atelier, une présentation ou une autre activité.

Afin de respecter les droits de quiconque aimerait ne pas être dérangé, les comportements suivants sont jugés inacceptables sans l'accord préalable de la personne à qui ils sont destinés : accolade, « accolade-surprise » (glomping), tape dans le dos, embrassade ou tout autre contact physique non désiré. Cela comprend également toutes avances non désirées et tout autre type de comportement semblable considéré comme du harcèlement.

Costumes et sources de costumes

1. Les costumes portés par un DUO ou une équipe doivent être pour des personnages provenant de la même source.
2. Les costumes peuvent provenir d'anime, de manga, de jeux vidéo, films, disney ... Les **Fan Arts et créations libres sont autorisés** mais sous réserve de fournir des photos suffisantes lors de l'inscription.
3. En cas de doute, contactez cosplay@msexpo.ch pour confirmer l'acceptabilité des costumes en question.
4. Les costumes peuvent être confectionnés par les participants ou bien achetés, ou encore achetés mais personnalisés.
5. Il est autorisé d'assembler un costume à partir de pièces achetées dans le commerce.
6. L'utilisation de technologies nécessitant la saisie de données, telles que les machines à broder, l'impression de tissus, les découpeuses laser et l'impression 3D, est autorisée.

Armes

Si c'est illégal en dehors du festival, c'est aussi illégal à l'intérieur du festival.

1. **AUCUNE arme à feu réelle.** L'enlèvement du verrou ou du percuteur n'annule pas cette règle! Les armes de type « Airsoft » sont également considérées comme des armes à feu réelles et ne seront donc pas acceptées. **AUCUNE arme, AUCUNE réplique d'arme à feu contemporaine.**
2. **Toutes les armes doivent être dans un étui, une gaine ou une bretelle, d'une manière acceptable.**
3. **Les armes ne seront pas sorties de leur fourreau** à l'exception des armes faites en mousse, ou dans des matériaux utilisés autorisés.

Accessoires

1. La scène fait une dimension de 6m sur 6m.
Un maximum de 2 accessoires de scène est permis. Chaque objet doit peser moins de 5 kg et mesurer au maximum 200 cm de hauteur, 200 cm de largeur et 80 cm de profondeur.
2. Les éléments autres que les accessoires de scène qui doivent être placés sur ou à côté de la scène avant la représentation doivent être placés par les représentants. Vous pouvez demander une table et une chaise qui seront installés par les accessoiristes.
3. Tous les accessoires doivent être énergétiquement autonomes. Les objets qui nécessitent des sources d'alimentation externes ne sont pas autorisés. L'utilisation de tout bien du festival comme accessoire est interdite.
4. Il est interdit d'utiliser des illustrations ou des logos de marque indépendante sur l'équipement ou les accessoires.
5. Le poids maximal pour l'ensemble des costumes, accessoires et équipements est limité à un maximum de 20 kg.
6. Les cotillons et la fumée sont interdits sur la scène. Aucun projectile.

Présentation

1. SOLO : le temps de présentation se limite à **1 minute 30 secondes**.
DUO : le temps de présentation se limite à **2 minutes 30 secondes**.
GROUPE 3 à 5 personnes : le temps de présentation se limite à **3 minutes 30 secondes**.
2. Seuls les participants sont autorisés sur scène pendant la présentation. Les furtifs de scène ne sont PAS autorisés à participer d'une quelconque façon.
3. Des furtifs de scène seront présents pour placer des accessoires sur la scène avant la présentation et pour les retirer de la scène après la présentation. L'installation et/ou le retrait des accessoires de scène ne devraient pas prendre plus de 30 secondes.
4. Il est interdit d'entrer dans la section de l'audience lors de la présentation.
5. L'usage de feu, d'eau, de lasers, de lumières stroboscopiques et d'effets spéciaux avec de la fumée est interdit.
6. Colorer, marquer, endommager la scène ou les accessoires et les costumes d'autres équipes est interdit.

Audio et vidéo

1. Toute source audio/vidéo utilisée pour la présentation doit être enregistrée avant le concours. Parler sur scène pendant la présentation est interdit.
2. L'audio doit être soumis sous forme de mp3. Et si vidéo, sous forme de mp4.
3. Les pistes audio/vidéo doivent être soumises au plus tard **le lundi 2 septembre 2024**.
4. Les équipes doivent apporter une copie de sauvegarde à l'événement sous la forme d'un périphérique USB.

Annulations

Toutes les annulations doivent être effectuées au moins 72 heures avant le concours. Un manquement à ce règlement se traduira par l'exclusion du concours l'année suivante.

Des exceptions peuvent être faites en cas d'urgence médicale ou familiale.

Jugement

La grille d'évaluation suivante sera utilisée pour aider à déterminer le gagnant du concours. Les notes ne seront pas divulguées au public ni aux équipes participantes. Les juges peuvent également demander l'avis du (des) directeur(s) du MSE pendant leurs délibérations dans le cas d'égalité.

A noter qu'un prédjuging aura lieu le jour du concours, le **samedi 14 septembre à partir de 13H.**

Présentation (60 points)

1. Performance (30 points)

Évaluation d'aspects tels que la qualité et le degré d'accomplissement de la performance, la manière dont l'histoire est transmise, l'utilisation d'accessoires, le respect de l'œuvre originale et la valeur globale du divertissement.

2. Jeu de scène · Compétences scéniques (20 points)

Évaluation de l'expressivité sur scène, y compris des aspects tels que le degré d'accomplissement du chant, de la danse ou d'autres éléments actifs de la performance et leur degré de répétition, l'expressivité des performeurs dans des scènes où l'action est simple ou inexistante, ou l'exécution des dialogues.

3. Présence des costumes sur scène (5 points)

Évaluation de l'impression causée par les costumes sur scène, comme les valeurs qui sont perçues pour la première fois lorsque le costume apparaît sur scène. Des aspects tels que l'utilisation de gadgets pour modifier l'apparence ou la structure des costumes pendant le spectacle sont également pris en considération.

4. Facteur X (5 points)

L'évaluation supplémentaire des points qui dépassent les attentes et des résultats qui sont particulièrement émouvants ou excitants, ou de la réalisation d'idées nouvelles qui n'avaient pas été vues auparavant dans le concours.

Costume (40 points)

1. Niveau de précision des costumes (20 points)

Les costumes sont évalués en comparant les costumes avec la conception des costumes dans l'œuvre originale.

2. Qualité du costume (10 points)

Les costumes sont évalués en fonction de multiples facteurs, tels que la qualité de l'assemblage du costume, la façon dont il convient au concurrent, la beauté de la peinture ou de la couture, etc.

3. Technique (10 points)

Évaluation des compétences en matière de confection de costumes. Les costumes réalisés à l'aide d'une variété de techniques com p. ex.s sont mieux notés que ceux qui font appel à quelques compétences de base. Ces critères portent davantage sur le niveau de qualité que sur le nombre de techniques employées.

Pour le jugement de la conception des costumes, les participants auront un total de 5 minutes. Les participants auront 2 minutes pour présenter leurs costumes aux juges. Les juges auront alors 3 minutes pour poser des questions.

NOTE : Les participants peuvent préparer une présentation avec des photos montrant leur WIP ou un livret. Ce rapport sur les costumes doit inclure des photos montrant le processus de production, afin d'aider l'équipe à expliquer les caractéristiques, la qualité, la précision et les techniques qui ont été appliquées aux costumes.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 14 septembre à 18H. Les prix seront :

- 1^{ère} place du concours
- 2^{ème} place du concours
- 3^{ème} place du concours

Mais aussi des prix spéciaux qui seront révélés le jour du concours Des surprises vous attendent !

Les différents prix, sous forme de cadeaux, goodies ect... auront une valeur équivalente à 5000 CHF. Des cadeaux comme PS5, tablette, portable ... Et pour les groupes, chacun repartira avec quelque chose.

Règlements des médias

1. Des renseignements d'inscription, tels que les renseignements du/des participants, le(s) nom(s)/pseudonyme(s) de cosplay, les photos soumises, etc., peuvent être utilisés pour les communiqués de presse et sur les comptes de médias sociaux de la MSE. Les noms préférés/légaux et les coordonnées personnelles des participants resteront privés.
2. Les médias tels que les émissions de télévision, les sites Web, les journaux, les magazines, etc., sont autorisés à utiliser les photos et les images du concours. En soumettant votre inscription, vous acceptez qu'aucune compensation ou indemnité ne vous soit versée si votre portrait est utilisé.
3. Après le MSE, tous les médias, y compris, mais non limité aux images, métrage vidéo ou photo, photographies, programmes diffusés, DVD, etc. des candidats deviennent la propriété de l'équipe organisationnelle du MSE. Aucune compensation ne sera fournie si votre portrait est utilisé.

Si vous avez des questions à propos des règles ou d'autre chose, veuillez envoyer un courriel à cosplay@msexpo.ch

